

# Le Mag'

Le journal de Cagire Garonne Salat



**Cagire  
Garonne  
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**Cagire  
Garonne  
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Édito



La Communauté de communes Cagire Garonne Salat poursuit le déploiement de son action à l'ensemble de ses communes et amplifie son travail.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle exerce les compétences eau (potable) et GEMAPI (GEstion des

Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Elle est engagée à la fois dans un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) que nous avons voulu à l'échelle du Comminges, et sur son périmètre communautaire, dans l'écriture d'un Agenda 21 et dans un plan «Zéro phyto» favorisant l'abandon des pesticides.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) que nous avons prolongée permettra à de nombreuses habitations de nos communes d'être rénovées tout en bénéficiant de financements publics.

Le Conseil communautaire, le 15 février dernier, a voté en faveur de la compétence «Culture» qui nous permettra d'accompagner et de soutenir les actions culturelles déjà très riches et nombreuses en Cagire Garonne Salat, comme avec le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public installé dans les Thermes d'Encausse.

À l'heure où nous préparons les budgets, nous avons souhaité accompagner l'indispensable harmonisation de nos politiques communautaires par la mise en place d'un pacte de solidarité qui bénéficiera notamment aux communes les plus en difficultés, pour leur permettre de conserver leur dynamisme tout en maîtrisant la fiscalité.

Enfin, nous avons souhaité consacrer plusieurs pages de ce numéro du Mag' à la question des ordures ménagères et aux solutions permettant de réduire nos déchets, comme le tri et le compostage.

**François Arcangeli**

Président

Conseiller Régional d'Occitanie

## Sommaire

**À la Une**

P3

**Territoire**

P4-5

**Environnement**

P6

**Sport**

P7

**Culture**

P8-9-10

**Enfance - Jeunesse**

P10

**Zoom sur un service**

P11

**La Lettre de tri**

P12-15

**Retour en images**

**Agenda**

P16

## Le Mag'

**Printemps 2018 #3**

Tiré à 11000 exemplaires

**Communauté de communes**

**Cagire Garonne Salat**

15 Avenue du Comminges

31260 Mane | 05 61 98 49 30

secretariat@cagiregaronnesalat.fr

**Pôle Aspet** : 05.61.94.86.50

**Pôle Saint-Martory** : 05.61.90.36.30

**Directeur de la publication** : François Arcangeli

**Crédits photo** : ©CGS sauf mentions contraires

**Impression** : Imprimerie FABBRO

www.imprimerie-fabbro.fr

ISSN : 2555-9915

[www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)

Retrouvez l'actu de l'intercommunalité sur notre page

 Facebook/Communauté de communes Cagire Garonne Salat

## Le Conseil de développement est en place



Après deux réunions de présentation en novembre 2017 à Montsaunès et Aspet, le Conseil de développement mis en place par la Communauté de communes Cagire Garonne Salat a tenu sa réunion constitutive le 7 décembre 2017 à l'Hôtel communautaire de Mane.

Trente-six membres se répartissent sur quatre collèges : un collège des citoyens habitant ou travaillant sur le territoire, un collège des représentants des associations du territoire, un collège des acteurs économiques et un collège des personnalités qualifiées.

Ce sont **Stéphanie Ballereau** et **Sébastien Chanfreau** (photo) qui ont été élus co-présidents.

Le Conseil de développement se réunit régulièrement depuis le mois de janvier afin de pouvoir émettre un avis sur les grandes orientations de la politique communautaire, évaluer certains projets communautaires lorsqu'ils ont abouti, se saisir de toute question relative à l'avenir du territoire pour faire émerger des propositions créatives et constructives et travailler à l'organisation de conférences, débats, manifestations pour proposer aux habitants des occasions de rencontre, de réflexion et d'information. Les thèmes retenus pour l'instant : Consommer bio et local, Développement de la Voie verte Vallée du Salat, Intégration des réfugiés du CADA Saint-Martory.

POUR CONTACTER LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : [cld.cagiregaronnesalat@gmail.com](mailto:cld.cagiregaronnesalat@gmail.com)

### Plan de désherbage, objectif Zéro Phyto



© Pixabay

La loi Labbé, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, interdit l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts publics, promenades, forêts et voiries. Le 21 février dernier, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat a lancé sa démarche « Zéro Phyto ».

François Arcangeli, président, et Raymond Nomdedeu, vice-président délégué aux Services aux communes, ont accueilli l'ensemble des parties prenantes de cette action, lors d'un temps d'échange animé par la société Biova.

Ce projet, accompagné par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, s'inscrit dans une perspective de développement de l'espace respectueux de l'environnement et de la santé des citoyens. Un diagnostic des pratiques et un plan de désherbage à l'échelle de chaque commune sera réalisé sur le territoire communautaire.

### Compétence EAU : un exercice sous forme de délégation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'intercommunalité exerce cette compétence, qui concerne la distribution d'eau potable, sous forme de délégation auprès de syndicats : le Syndicat de l'eau de l'Arbas (avec la CC du Couserans pour la commune d'Escoulis), le Syndicat de l'eau du Job, le Syndicat de la Barousse (régie pour la commune de Mancieux), le SMEA Réseau31.

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2018-2020

Les trois communautés de communes du Pays de Comminges ont décidé de prolonger l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les années 2018-2020, soutenue par le Conseil départemental 31.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs et leur permet de bénéficier d'aides concernant : la lutte contre l'habitat indigne, très dégradé ou insalubre ; la rénovation énergétique des logements ; l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie.

PERMANENCES 2018 DU SERVICE LOCAL DE L'HABITAT : [www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr) rubrique « Vie pratique »

Prise de rendez-vous auprès de Mathias Perrier-Cornet au 05 61 89 97 13 / [m.perrier-cornet@ccsg.fr](mailto:m.perrier-cornet@ccsg.fr)



© Pixabay

### Permanences du Trésor Public à Aspet

Depuis le 12 mars, des permanences du Trésor Public à destination des particuliers ont été mises en place dans les locaux de la communauté de communes à Aspet, Maison des 3 Vallées : tous les lundis de 8h30 à 11h30.

## Diagnostic de territoire

Dans le cadre de la convention signée entre la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et le Département Géographie, Aménagement, Environnement de l'université de Toulouse Jean-Jaurès, les étudiants en licence Action locale et Projets de TERRitoire (APTER) ont procédé vendredi 19 janvier, devant de nombreux élus, à la restitution intermédiaire du diagnostic de territoire qu'ils ont engagé cet automne.

Objectif ? Dégager des dynamiques sociales, territoriales et géographiques.

UN TRAVAIL ENGAGÉ AU SEIN DE LA COMMISSION PROSPECTIVE, DÉLÉGATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE CORINNE ORTET

« Un diagnostic intermédiaire très intéressant qui nous aidera dans la définition de notre projet de territoire », souligne Corinne Ortet. Comment développer harmonieusement le territoire Cagire Garonne Salat pour garantir à ses habitants, actuels ou futurs, une qualité de vie et des conditions favorables pour entreprendre, construire, se déplacer ? C'est là tout le défi d'un projet de territoire, enjeu primordial pour une communauté de communes nouvellement créée.

AVOIR UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT POUR UN TERRITOIRE PERTINENT

Les étudiants ont défini un certain nombre d'enjeux, concernant notamment :

- ➔ Les transports : meilleure connaissance des besoins et motifs de déplacements, développement des modes de transports alternatifs, entretien des réseaux secondaires.
- ➔ La démographie et le logement : diversification, adaptation et prise en compte du vieillissement et du renouvellement de la population.
- ➔ Les services : penser aux services culturels, intégrer les questions d'accessibilité aux



équipements culturels et sportifs, accès pour tous aux spécialistes dans les domaines de la santé, maintien des petits commerces de proximité autant que possible.

- ➔ Les activités économiques : quelle économie pour notre territoire ? Quels sont les outils et les priorités (services publics, agriculture) ?
- ➔ Tourisme : mise en réseau des offices de tourisme. Comment retenir les touristes sur notre territoire (valorisation du patrimoine, marketing territorial) ?

IL N'Y A PAS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SANS CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Premier constat évoqué par les étudiants : la grande diversité de notre milieu naturel, extrêmement riche mais peu valorisé. Réseau hydrographique dense, vaste zone souterraine... l'eau, les sols, les espèces animales et végétales... tout ce qui est biodiversité,



## Les étudiants sur le terrain



tout est lié. La forêt est une ressource à valoriser. Prenons en exemple la richesse végétale des prairies de fauches : elles permettent de nourrir les animaux toute l'année sans apport d'aliments composés. En retour, l'élevage entretient la richesse végétale (plus de 50 espèces végétales).

### PENSER LE FUTUR DE SON TERRITOIRE

Durant la phase 2, de janvier à mai 2018, les étudiants passeront une semaine sur le territoire intercommunal à la rencontre des élus et acteurs locaux pour une étude plus qualitative autour de trois thématiques : services à la population, transports et mobilité, exercice territorial des compétences. Par la conduite d'entretiens et

leur analyse, cette deuxième phase permettra l'élaboration d'une réflexion qui sera soumise aux élus lors de la restitution finale au mois de mai.

### ENJEUX PRÉCIS ET PRIORITÉS POUR LE TERRITOIRE

Le diagnostic final, à rapprocher de celui réalisé dans le cadre du Plan Climat, permettra aux élus de définir des enjeux précis pour le territoire. Sur la base de ces priorités, ils définiront un programme d'actions. Dans l'idéal, il faudrait que ce projet de territoire soit élaboré à la fin de ce mandat, soit d'ici deux ans.

Jusqu'à fin 2018 des ateliers de travail seront organisés afin que les élus définissent les axes et orientations stratégiques du Projet de territoire.



### QU'EST CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Projet global de développement, le Projet de Territoire aborde tous les domaines : l'économie, les services à la population, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'accès à l'habitat, à la culture et aux loisirs, le vivre-ensemble et la citoyenneté.

Le Projet de Territoire est un document prospectif par lequel une collectivité définit son avenir.

Après un état des lieux et un diagnostic, il fixe des objectifs et définit les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ces moyens sont traduits sous forme d'actions à mener sur une durée de 10 à 15 ans pour assurer le développement durable du territoire.

Le Projet de territoire est co-construit avec les élus, les acteurs économiques et institutionnels du territoire ainsi que les habitants.

## Environnement



### Classement du Calém en Espace Naturel Sensible

Le Calém est une colline située sur le territoire des communes d'Arguenos et de Moncaup. La présence de lherzolite dans le sol, roche magmatique issu du manteau terrestre et riche en olivine, lui confère une géologie peu commune sur l'ensemble de la chaîne Pyrénéenne, suscitant l'attention de nombreux scientifiques et géologues. La lherzolite induit également le développement d'une végétation pauvre (lande à bruyère et fougères) qui contraste avec la luxuriance des forêts entourant Arguenos et Moncaup et lui confère son nom de « Mont Chauve ».

Le rôle hydrologique du Calém est d'une importance capitale : c'est une zone humide originale car elle coïncide avec l'ensemble de la colline (on assimile généralement les zones humides à des mares, des bras morts de cours d'eau...). C'est également une zone tampon qui retient et limite l'écoulement des eaux.

Deux Associations Foncières Pastorales sont présentes, depuis 1975, sur le Calém. Elles figurent parmi les plus anciennes au niveau national et représentent des outils fondamentaux de gestion au bénéfice du pastoralisme. Par ailleurs, un Groupement Pastoral regroupant six éleveurs assure la gestion des terres de l'estive pâturée par des chevaux, des bovins et des ovins. Cet entretien permet au milieu de rester ouvert, de limiter la déprise et de maintenir la zone humide en bon état.

Actuellement, la progression du Pin sylvestre menace l'équilibre de cette zone exceptionnelle, tant sur le plan écologique, par le danger qu'il représente pour la conservation de la zone humide, que sur le plan socio-économique, par la réduction de la superficie des pâtures et la menace qu'il fait planer sur la gestion pastorale du Calém dans son ensemble.

L'objectif principal du classement du Calém en Espace Naturel Sensible est donc de limiter et d'encadrer la progression du Pin sylvestre par une gestion adaptée. Un autre objectif réside dans la valorisation pédagogique du Calém, au vu de l'intérêt qu'il représente tant sur le plan écologique que sur le plan socio-économique et patrimonial.

Ces objectifs correspondent aux engagements du Conseil départemental en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et des paysages.

D'où le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 la signature de la Charte d'engagement Espaces Naturels Sensibles et protection des Zones Humides au Conseil Départemental. Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, et Jean-Michel Fabre, vice-président en charge du Développement Durable, ont procédé au classement de quatre nouveaux sites, dont le Mont Calém, comme Espaces Naturels Sensibles (ENS), en présence des porteurs de projets. Philippe Pradère, maire d'Arguenos et Daniel Weissberg, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Moncaup, étaient présents.

### Bon à savoir : la destruction des nids de frelons asiatiques à la charge de l'État

Par un décret en date du 21 avril 2017, les préfets ont obligation de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques *Vespa velutina*, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou d'un domaine public. Signalez en mairie les nids de frelons asiatiques que vous repérez... et pensez quand même à poser vos pièges à frelons en cette période printanière. [www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-civile/Dispositif-ORSEC/Securite-Sanitaire/Frelon-asiatique](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-civile/Dispositif-ORSEC/Securite-Sanitaire/Frelon-asiatique)

## Sport

### Animation sportive et aide au sport de masse et de haut niveau

Vers une compétence complémentaire



**Dominique Ponticaccia,**  
Vice-président délégué au sport

Quel travail a mené la commission Sport durant l'année écoulée ?

La commission Sport s'attache à approfondir deux compétences : une compétence *optionnelle* (construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs) et une compétence *facultative* (animation sportive et aide au sport de masse et de haut niveau).

Ces deux compétences sont apparues indissociables car fondées sur un même socle : *l'intérêt communautaire*.

Sur quels critères ?

Pour transférer des équipements sportifs de la commune à la communauté de communes, des indicateurs bien précis doivent être établis :

- *innovation* ;
- *fréquentation* ;
- *dimension* (pratique à haut niveau) ;
- *destination* (équipements spécialisés) ;
- *implantation* (équipements attendant aux écoles).

Le travail de la commission est d'évaluer ces critères. Difficile de le faire de façon définitive. On pourrait les actualiser tous les deux ans par exemple.

Et concernant l'animation sportive ?

Deux volets sont examinés par la commission :

- le soutien aux associations sportives ;
- l'aide aux manifestations sportives se déroulant sur le territoire.

Là aussi, la définition de l'intérêt communautaire est primordiale. Les indicateurs peuvent être : le statut du club, son niveau d'évolution, la provenance des spectateurs fédérés, l'affiliation de sportifs de haut niveau, le taux de licenciés, le taux de pénétration de l'activité, le niveau de la manifestation (régional, national, international), sa nature... L'aspect éducatif (équipes de 6 à 19 ans) est sans doute le plus important des indicateurs et le plus facile à définir objectivement.

Que souhaitez-vous avec la mise en place d'une charte sportive ?

Que dans un proche avenir notre territoire puisse s'équiper d'infrastructures sportives nouvelles, ou moderniser beaucoup d'entre elles (ce qui a été impossible en 2017).

Que notre soutien aux associations sportives et aux manifestations soit le plus exhaustif possible.

Que notre intercommunalité soit une INTERCOMMUNALITE D'INTEGRATION et de PROJET avec un projet sportif articulé autour d'une logique de subsidiarité pour différencier les équipements et les actions d'intérêt communautaire de ceux d'intérêt communal.

### Victor Bachichet, champion d'Europe de kitesurf

De Sengouagnet à Buenos Aires

À 17 ans, lycéen à Saint-Gaudens en terminale ES et sportif de haut niveau, Victor Bachichet affiche déjà un palmarès étonnant : champion de France Junior 2016, champion d'Europe junior 2017 et 3<sup>e</sup> au Championnat du Monde junior 2017.

Sa discipline ?

Le kitesurf...

Membre de

l'équipe de

France, ce natif

de Sengouagnet

affiche des

objectifs 2018

ambitieux :

réussir les

qualifications

pour les Jeux

Olympiques de

la Jeunesse,

conserver

son titre de

Champion

d'Europe Junior,

obtenir le titre

de Champion du

monde Junior et celui de Champion de France et...

participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à

Buenos Aires en octobre prochain.

Aux côtés d'autres partenaires comme la Région

Occitanie, la communauté de communes a décidé

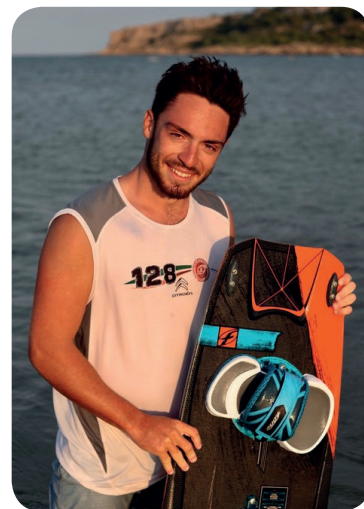
de soutenir le jeune sportif. Une belle occasion de

promouvoir et de faire rayonner l'image de notre

territoire qui a vu naître sa passion pour ce sport.

POUR SUIVRE SES AVENTURES SPORTIVES :

[www.victor-bachichet.fr](http://www.victor-bachichet.fr)



© DR / V. Bachichet

## Les Thermes d'Encausse



### Territoire, culture & patrimoine

Après l'Abbaye de Bonnefont transformée en centre d'interprétation, partons à la découverte d'un autre bâtiment communautaire : les Thermes d'Encausse qui abritent un Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public.

Le long du Job, sur la place du village, la façade des Thermes et son style néo-grec plante le décor sur plus de trente mètres de long. Mais entre les deux colonnes de pierre, dès qu'on pousse la porte, c'est un tout autre univers. D'un côté les bureaux de l'équipe de Pronomade(s), de l'autre le salon et la cuisine. Passage incontournable où les odeurs nourrissent notre imaginaire, où les murs se couvrent de photos de chaque compagnie venue en résidence de création. En sortant de la cuisine, la porte s'ouvre sur la Grange, un espace tout en volume bardé de bois de 22 mètres sur 18, un lieu de travail pour les compagnies qui viennent ici « en-granger » de la création à l'image de la Cie Dynamogène venue de Nîmes pour deux semaines. Plus loin des ateliers techniques donnent sur la terrasse qui surplombe le Job. Les onze chambres mises à disposition des artistes accueillis se situent dans la Tour.



Pronomade(s)... Pour beaucoup c'est une saison culturelle, de village en village, de mai à décembre. Oui, mais pas seulement. L'association est ici à la tête d'un Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public. Il y en a 14 en France, deux en Occitanie, c'est le seul en milieu rural. Le bâtiment communautaire a été réhabilité entre 2009 et 2010 par la Communauté de communes des 3 Vallées, maître d'ouvrage.

#### CNAR DEPUIS 2009, CNAREP AUJOURD'HUI

Deux lettres pour rajouter la notion d'espace public : « Cela ne change rien à nos missions mais évoque une idée qui nous est chère depuis nos débuts. Cette relation aux autres, au territoire. Ça nous ressemble. Faire un territoire ensemble », remarquent Marion Vian et Philippe Saunier-Borrell, les deux complices co-directeurs de Pronomade(s).



#### LES DEUX GRANDES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL ? L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES ET DES ŒUVRES D'UN CÔTÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS DE L'AUTRE.

En 2018, 17 compagnies seront accompagnées grâce à des aides à la création (accueil en résidence, soutiens au projet, aides à la maquette ou à l'écriture). Des Pays de Loire, de Nouvelle Aquitaine, de Bretagne ou de Belgique, les compagnies viennent de partout et au-delà...



Résidence de création mais aussi Labo, sorte de préalable à la création pour des temps de recherche... « Nous recevons des demandes en permanence, en moyenne 150 demandes par an, on en retient une quinzaine... ». Quant à la saison Pronomade(s), c'est chaque année une trentaine de compagnies et 70 rendez-vous publics. L'ouverture de la 19<sup>e</sup> saison se fera à Carbonne le 5 mai avec la C<sup>ie</sup> les Arts Oseurs. Huit dates sont prévues sur le territoire Cagire Garonne Salat.

Et si les Thermes ne sont pas voués à accueillir des spectacles, le lieu reste largement ouvert. Les habitants s'y rendent pour des sorties de résidence, « une manière différente de rencontrer les artistes ». Des écoliers aux étudiants, les visites des scolaires sont également nombreuses. Un public scolaire largement intégré aux projets culturels divers menés par l'équipe Pronomade(s). Action phare, le CLEA. « Depuis 2006, on est partenaire du Contrat Local d'Éducation Artistique autour du cirque contemporain, avec la DRAC Occitanie, le Rectorat de l'Académie de Toulouse et la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, précise Marion Vian. Pour 2017-2018, 57 collégiens, 132 écoliers du territoire sont concernés par ce dispositif. Rendez-vous les 19 et 20 juin à Aspet pour le prochain spectacle proposé tous les 3 ans dans le cadre du CLEA ».

Lieu de formation, de transmission ou de mise en réseau pour des professionnels, les thermes sont une vraie fourmilière de vie, d'échanges, de rencontres. « On teste en permanence différentes choses pour ouvrir le lieu différemment, comme avec la famille de réfugiés kurdes installée à Encasse qui est venue cuisiner ; une « mise à plat(s) » pour partager un temps ensemble autour de la nourriture : quand on passe du temps à éplucher des légumes ou à faire la vaisselle, même si au départ on ne se connaît pas, on parle, on se dit des choses. On ne fera pas des Thermes un lieu de diffusion, mais un outil culturel encore plus ouvert sur le territoire et ses habitants, sûrement. »

EN SAVOIR PLUS : [www.pronomades.org](http://www.pronomades.org)

#### LES RENDEZ-VOUS PRONOMADE(S) 2018 SUR LE TERRITOIRE CAGIRE GARONNE SALAT

- 20 mai : ESTADENS, C<sup>ie</sup> sous X, *Terre Commune*
- 23 juin : ASPET, Pierre Déaux, *Funambule*
- 10 juillet, SAINT-MARTORY, Kumulus, *Série C*
- 2 septembre : SALEICH, Soupirs hachés et Freddy Morezon, *Bal(l)ade*
- 14 octobre : MONTESPAN, Fantazio, *Histoire intime d'Elephant man*
- 22 & 23 novembre : SAINT-MÉDARD, La Grosse situation, *France Profonde*
- 5 décembre : SOUEICH, Créton'art, *Bois ta lettre*



## Saison 2018 à l'Abbaye de Bonnefont

De rendez-vous culturels en concerts, d'expositions en ateliers ludiques, de visites nocturnes en trail, la saison 2018 s'annonce riche, pleine de diversités et de surprises. Une saison qui sera marquée au cœur de l'été par l'inauguration de l'abbaye en tant que **centre d'interprétation**. D'ici là, quelques dates à retenir :

**SAMEDI 19 MAI** : IV<sup>e</sup> Fête des plantes médicinales

**DU 1<sup>ER</sup> AU 3 JUIN** : Rendez-vous aux Jardins

**DU 15 AU 17 JUIN** : Journées nationales de l'Archéologie

Nouveau **SAMEDI 7 JUILLET** : visites nocturnes et enquête médiévale. Rendez-vous pour une nuit de mystères : une intrigue, une équipe de comédiens... un Cluedo médiéval !

### Les jeudis de Bonnefont, Huit concerts d'été à 21h

**21 JUIN** : Orme (acoustique alternative)

**28 JUIN** : Neonymous (rituel - voix)

**5 JUILLET** : Camecrude (shoegaze - vieille électro)

**12 JUILLET** : Wegferend (folk - néotrad)

**19 JUILLET** : Ingrid Obled (nyckelharpa - violoncelle)

**26 JUILLET** : Sheik Anorak (avant-pop - noise)

+ À Rebours (solo vieille - voix)

**2 AOÛT** : Lisieux (dark folk)

**9 AOÛT** : C<sup>ie</sup> Iatus « Dante 21.0 » (électroacoustique & multimedia)

PLUS D'INFOS : **05.61.97.40.48**

[www.abbayedebonnefont.fr](http://www.abbayedebonnefont.fr)

## Culture

### La compétence CULTURE adoptée

Le 15 février, le conseil communautaire a voté la prise de compétence « Culture », une compétence facultative axée sur l'action culturelle du territoire, qui vient renforcer la compétence optionnelle « Équipements culturels et sportifs ». Cette compétence est assortie d'une Charte culturelle de territoire. Marie-Christine Llorens, vice-présidente déléguée à la Culture, précise : « Dans une démarche d'éducation populaire, et dans le respect des droits culturels de chacun, notre communauté de communes souhaite agir par le biais d'une charte culturelle déclinée en cinq axes principaux : le spectacle vivant, la lecture publique, les arts visuels, les arts plastiques et le patrimoine ».

CHARTRE CONSULTABLE EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET [www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)

### Culture(s) et territoire(s)

En mars 2017, Pronomade(s) a pris l'initiative de constituer un groupe de travail « Culture(s) et territoire(s) » réunissant différentes structures du champ artistique et au-delà, ainsi qu'élus et techniciens des trois communautés de communes du Comminges, « pour réfléchir, penser ensemble, définir une politique culturelle dans le respect de la loi NOTRe, permettre au plus grand nombre d'accéder aux œuvres, élargir le champ des publics, faire cohésion, inviter d'autres acteurs culturels du champ social pour avancer avec les élus du territoire... C'est la responsabilité de tout le monde mais aussi d'un CNAREP de s'engager dans ce domaine » précise Philippe Saunier. Aujourd'hui, le PETR Comminges Pyrénées s'est engagé au côté de ce groupe. Ils organisent ensemble une journée d'information sur les Droits Culturels le mercredi 11 avril à Saint-Gaudens.

### Résidence de territoire 2018



© Jérémie Fischer

Dans le cadre de la convention Territoire Culture signée entre la communauté de communes et la DRAC Occitanie, le prochain artiste en résidence sur le territoire Cagire Garonne Salat sera Jérémie Fischer, jeune illustrateur et auteur de BD. Toujours avec la Cie Le Point d'Ariès et la Halte Nomade comme

opérateur culturel, cette résidence abordera le thème des Traces. <http://jeremiefischer.fr/>

## Enfance / Jeunesse

### 3 ANS-17 ANS

#### Centres de loisirs

Pendant les vacances de printemps, les centres de loisirs du territoire seront ouverts du lundi 16 au vendredi 27 avril inclus :

##### Centre de loisirs intercommunal d'Aspet

CONTACT : PHILIPPE BARON 05.61.94.86.58  
[philippe.baron@cagiregaronnesalat.fr](mailto:philippe.baron@cagiregaronnesalat.fr)

##### Centre de loisirs intercommunal de Saint-Médard

CONTACT : OLIVIER DUPRAT 05.61.90.11.99  
[accueilsloisirs@cagiregaronnesalat.fr](mailto:accueilsloisirs@cagiregaronnesalat.fr)

##### Centre de loisirs de Salies-du-Salat (géré par l'APEAI Salies-Mane)

CONTACT : APEAI 05.61.90.22.59 [www.apeai-jeunesse-31.fr](http://www.apeai-jeunesse-31.fr)

### 8-11 ANS

#### Camp Mer à Port Leucate

Au camping des Rives de Corbières à Port Leucate du samedi 21 au samedi 28 juillet. Séjour encadré par une équipe d'animateurs diplômés d'État. **Tarif du séjour : de 66€ à 210€** en fonction de votre quotient familial à la CAF. Inscription AVANT FIN AVRIL.

### 12-17 ANS

#### Stage découverte

Stage d'escalade organisé dans le cadre des Stages Découverte proposés par la communauté de communes les 24, 25 et 26 avril 2018.

### 13-17 ANS

#### Deux Chantiers jeunes cet été

Du 9 au 13 juillet à Izaut-de-l'Hôtel : nettoyage autour du château médiéval avec la complicité de l'association Les 7 collines et la mairie d'Izaut.

Du 6 au 10 août : Street art et décoration urbaine à Aspet et habillage de la Fête du Pastoralisme autour de Paloumère.

La récompense de ces efforts ? Une bourse de loisirs pour un séjour à Port Leucate (du 7 au 14 ou du 14 au 21 juillet). Une belle occasion pour les jeunes volontaires de s'offrir des vacances à la mer. Inscription AVANT FIN AVRIL.

CONTACT : PHILIPPE BARON 05.61.94.86.58  
[philippe.baron@cagiregaronnesalat.fr](mailto:philippe.baron@cagiregaronnesalat.fr)

PLUS D'INFOS : [www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)  
OU [www.facebook.com/cagiregaronnesalat/](https://www.facebook.com/cagiregaronnesalat/)

## Le service des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat exerce la compétence obligatoire « Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ». Cette compétence était déjà exercée par les trois anciennes intercommunalités, mais de manière différente.



**Maryse Mourlan,**  
Vice-présidente déléguée au service des déchets

**Jérôme Duchein,**  
Président de la commission Ordures ménagères

Quelles sont les missions du service des déchets ?

La collecte et le traitement des ordures ménagères, avec pour la collecte, un pôle sur Mane (3 camions) et un pôle sur Saint-Martory (1 camion). Les déchets de 10 communes du territoire aspétois sont collectés par le SIVOM de Saint-Gaudens-Montréjeau-Aspet-Magnoac et la commune de Portet d'Aspet par la Communauté de communes du Couserans. Un quai de transfert (point de regroupement des déchets) existe sur Montgaillard-de-Salies et sert aux ordures ménagères collectées par le pôle de Mane. Celles du pôle de Saint-Martory sont évacuées directement sur le site d'enfouissement du Pihourc sur la commune de Lieoux. L'ensemble du traitement des ordures ménagères est réalisé par le SYSTOM des Pyrénées.



**ORDURES MÉNAGÈRES**  
**3562 TONNES RAMASSÉES EN 2017**  
**SOIT 232 KG / HABITANT**

La gestion des points tri pour la collecte sélective est réalisée par le SIVOM de Saint-Gaudens-Montréjeau-Aspet-Magnoac.

La gestion des trois déchetteries du territoire : deux sont gérées directement par la communauté de communes (Mane et Saint-Martory) et celle d'Aspet est gérée par le SIVOM de Saint-Gaudens-Montréjeau-Aspet-Magnoac.

Comment s'est passée cette première année de fusion concernant la compétence déchets ?

L'année 2017 a été une année de continuité où les anciens fonctionnements ont perduré avec la cohabitation de plusieurs types d'organisation et de modes de gestion sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat. Pour 2018 nous menons une réflexion sur

la fréquence des collectes des ordures ménagères ainsi que sur la rationalisation des circuits de collecte.

Un autre axe de réflexion concerne la fiscalité. En effet, sur le territoire existe toujours deux modes de financement du service : la taxe (TEOM) et la redevance (REOM). Une harmonisation est indispensable et devra s'accompagner de la mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels sur une partie du territoire où elle n'existe pas. Cette harmonisation permettra également d'autoriser indifféremment l'accès des déchetteries de Mane et Saint-Martory.

Comment optimiser la valorisation des déchets ?

Au-delà de la sensibilisation des usagers au tri sélectif et à la réduction des déchets à la source, l'une de nos priorités est la gestion des déchets verts qui représente un coût élevé pour la collectivité, notamment à cause du transport.

Plusieurs axes de travail s'offrent à nous :

- le développement du compostage domestique ;
- une réflexion avec les communes pour inciter celles qui le peuvent à stocker les déchets verts et branchages. Des opérations de broyage seraient ensuite organisées, permettant aux habitants de récupérer du Bois Raméal Fragmenté pour leurs jardins et espaces verts ;
- une réflexion conjointe avec les agriculteurs du territoire pour du co-compostage à la ferme. Les déchets verts sont stockés à plat, broyés et évacués directement chez les agriculteurs qui le mélangent avec les effluents de leur élevage, avant de l'épandre.



© Pixabay

Ces projets s'inscrivent dans une logique de développement durable. À noter également qu'en 2017, sur la déchetterie de Mane une benne bois et une benne Éco-mobilier ont été mises en place permettant la réduction des encombrants de plus de 7,7 % et favorisant à moindre coût le recyclage et la réutilisation des déchets.

Autre projet en faveur de l'environnement : une opération « collecte de pneus » prévue en septembre 2018.

## Les solutions pour réduire nos déchets

### La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit 561 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans les poubelles et les conteneurs de tri (295 kg) ainsi qu'en déchetterie (266 kg).

Certes, depuis une dizaine d'années, nous avons appris à trier et à séparer les matières aisément recyclables comme le verre, les métaux ou le papier et à utiliser les déchetteries pour les déchets encombrants ou de jardin... Mais il reste toujours des déchets qu'il faut enfouir.

### Il existe des solutions pour réduire nos déchets

Nous avons tous un rôle à jouer pour réduire nos déchets : associations et citoyens, industriels, entreprises, commerçants et artisans... Ce sont nos actions conjuguées qui auront une réelle efficacité.

#### BIEN ACHETER ET S'ÉQUIPER

C'est se procurer les produits neufs ou d'occasion dont on a besoin : les acheter, mais aussi les emprunter ou les louer. Lors de l'achat, c'est limiter les emballages, privilégier les produits durables, réutilisables, rechargeables et adaptés à nos besoins !

#### MIEUX UTILISER

C'est réparer les objets qui peuvent l'être, limiter les gaspillages...

#### MOINS JETER

C'est donner, prêter ou vendre ; c'est composter nos déchets organiques...

#### TRIER

C'est donner une deuxième vie aux produits. Certaines matières (verre, papiers et cartons, métaux, certains plastiques) peuvent être recyclées facilement.



©Citeo/Pierre Antoine

### Performances de tri 2017

Pour les secteurs de la 3CGS en gestion directe

**ACIER**  
23 tonnes collectées  
17 boîtes de conserves / habitant



**ALUMINIUM**  
1 tonne collectée  
5 canettes / h.



**EMBALLAGES CARTON**  
75 tonnes collectées  
68 boîtes / h.



**BRIQUES CARTONNÉES**  
7 tonnes collectées  
17 briques / h.



**BOUTEILLES PLASTIQUES (opaques)**  
19 tonnes collectées  
39 bouteilles de 1l de lessive / h.



**BOUTEILLES PLASTIQUES (transparentes)**  
19 tonnes collectées  
54 bouteilles de 1,5l d'eau / h.



**VERRE**  
478 tonnes collectées  
69 bouteilles triées / h.



## STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !



**NON** à la publicité  
et aux journaux d'annonces

**OUI** à l'info  
des collectivités

### Un autocollant STOP PUB vous est offert dans ce numéro !

Chaque année, nous recevons environ 24 kg de publicité non adressée par foyer. Si vous ne lisez pas ces imprimés publicitaires, vous pouvez facilement exprimer votre souhait de ne plus les recevoir : il vous suffit d'afficher un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres. Cet autocollant n'empêche ni la distribution du bulletin municipal ni celle du *Mag'*, le bulletin de la communauté de communes.

# La Lettre du tri

## Tri : les erreurs à éviter

### LE PLASTIQUE : UNE ERREUR CLASSIQUE

Une question doit se poser avant de trier : cet emballage a-t-il la forme d'une bouteille ou d'un flacon ? Si oui, allez-y ! Déposez-le dans le conteneur jaune « Emballages » du point tri.

### N'EMBOÎTEZ PAS VOS EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES

Votre passion pour les poupées russes ne doit pas se faire ressentir dans votre façon de trier vos déchets. Ne calez pas, par exemple, une bouteille en plastique dans une boîte de conserve. Au centre de tri, ils seront difficiles à séparer !

### NE DÉCHIREZ PAS VOS PAPIERS EN MILLE MORCEAUX

Même si cela peut parfois soulager, il ne sert à rien de déchiqueter vos papiers en mille morceaux. Trop petits, ils risqueraient de ne pas passer sur la chaîne de tri.

### SEULS LES DÉCHETS QUI NE PEUVENT ÊTRE RECYCLÉS OU VALORISÉS VONT DANS LA POUBELLE :

Pots de yaourts en plastique

Bris de vaisselle

Barquettes en plastique

Emballages de bonbons

Blisters en plastique de journal ou revue

Suremballages en plastique (bouteilles, stylos, etc.)

Sacs & poches plastiques

Pots de crème fraîche en plastique

Tubes de dentifrice

Verres en plastique

Couches

Paquets plastiques (chips...)

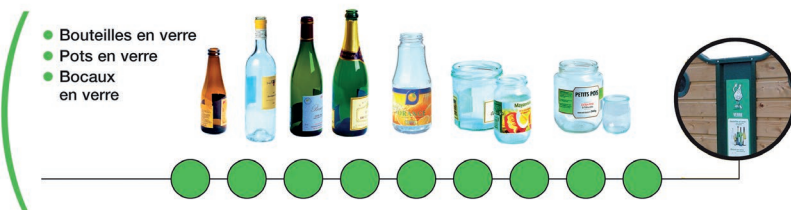
Barquettes polystyrène

Sachets plastiques (fromage râpé...)

Boîtes en plastique (oeufs)



- Bouteilles et flacons en plastique
- Boîtes métalliques
- Briques
- Cartons

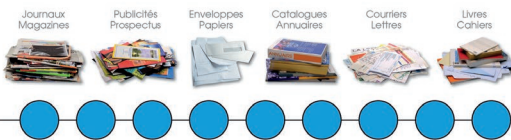


- Bouteilles en verre
- Pots en verre
- Bocaux en verre



### Tous les papiers se trient et se recyclent

- Journaux
- Magazines
- Prospectus
- Publicités
- Enveloppes
- Catalogues
- Annuaires
- Courriers
- Livres
- Cahiers



## Passez au compostage !

Le compostage est un processus de transformation des matières organiques par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...).

### Pourquoi composter ?

→ Pour diminuer sa production d'ordures ménagères et ainsi réduire les quantités envoyées en enfouissement

Pour éviter d'amener trop de déchets verts à la déchetterie

→ Pour réaliser gratuitement son propre compost et fertiliser son jardin de manière naturelle

→ Pour participer à la protection de l'environnement

### Que peut-on composter ?

→ Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés (mais pas les épluchures d'agrumes traités !), etc.

→ Les déchets de jardin, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.

→ Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.



© Pixabay

### Fabriquer son propre composteur

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- 4 palettes de bois **non traité** \*, dont une avec des planches très rapprochées pour la façade ;
- 4 piquets en bois large d'au moins 5 cm et de même hauteur que les palettes + 20 cm (pour la partie enterrée dans le sol) ;
- Des clous et un marteau ;
- 2 charnières, des vis et un tournevis ;
- Un grillage à fines mailles ;
- Une scie ;
- Une fourche.



© Pixabay

\* **Bois non traité** : aucune tâche de produit ne doit apparaître sur la palette. Si les plots d'angle n'ont pas de marquage c'est que la palette n'a subi aucun traitement. Si elle affiche les lettres HT (traitement thermique), vous pouvez également l'utiliser.

Mais si elle comporte les lettres MB (Bromure de méthyle, toxique) ne l'utilisez pas ! De même, si la palette est peinte (bleue ou rouge) ou marquée d'un logo au fer rouge (EUR-EPAL, CHEM, SNCF, SERNAM, LPR...), c'est une palette de location. Elle est consignée et ne peut être cédée sans l'accord du loueur. En général, les palettes consignées ou louées sont traitées avec des produits souvent nocifs.

#### CHOISIR LE BON EMPLACEMENT

→ Sur de la terre préalablement ameublie (pas sur du béton, du goudron ou de la pierre),

→ mi-ombre mi-soleil, de préférence orienté au soleil du matin.

## Déchetteries infos pratiques

### LES ÉTAPES

1 - Bêchez le sol. Le composteur doit absolument reposer sur un sol nu pour favoriser le développement des vers de terre et des micro-organismes.

2 - Plantez les piquets en carré pour obtenir une largeur équivalente à celle des palettes.

3 - Fixez maintenant les palettes aux 3 côtés du carré en les clouant aux piquets.

Pour la façade, couper la palette en 2, vissez la partie du haut sur les piquets et la partie du bas reçoit les 2 charnières qui lui offrent une liaison pivot avec la partie du haut.

4 - Placez un grillage à fines mailles afin qu'il tapisse les parois aérées du composteur. Il évitera que le compost se répande en dehors.



© DR

Pour bien composter, il faut mélanger des catégories opposées (déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc. et tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc.), en les brassant dès le départ ou en les disposant en couches alternées.

### COMMENT UTILISER LE COMPOST OBTENU ?

1<sup>er</sup> stade (3-4 mois) : paillis

2<sup>e</sup> stade (6-7 mois) : amendement organique

3<sup>e</sup> stade (12 mois) : rempotage

POUR PLUS DE DÉTAILS VOUS POUVEZ CONSULTER LE GUIDE DU COMPOSTAGE ET DU PAILLAGE SUR LE SITE DE L'ADEME [www.ademe.fr/compostage-paillage](http://www.ademe.fr/compostage-paillage)

### Trois déchetteries sur votre territoire.



#### MANE

→ 27 communes concernées : Arbas, Ausseing, Belbèze-en-Comminges, Cassagne, Castagnède, Castelbiague, Chein-Dessus, Escoulis, Estadens, Figarol, Fougaron, Francazal, Herran, His, Mane, Marsoulas, Mazères-sur-Salat, Montastruc-de-Salies, Montespan, Montgaillard-de-Salies, Montsaunès, Roquefort-sur-Garonne, Rouède, Saleich, Salies-du-Salat, Touille, Urau.

#### → Horaires

Hiver : du lundi au samedi 8h30 – 12h / 13h30 – 17h  
Été : du lundi au samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h

→ Déchets acceptés : ferraille, cartons & papiers, huiles usagées de vidange, verres, déchets verts, encombrants, batteries & piles, bouteilles plastique, bois, mobilier, aiguilles, équipements électriques & électroniques, cartouches d'encre.

#### SAINT-MARTORY

→ 12 communes concernées : Arnaud-Guilhem, Auzas, Beauchalot, Castillon-de-Saint-Martory, Laffite-Toupière, Le Fréchet, Lestelle-de-Saint-Martory, Mancieux, Propriary, Saint-Martory, Saint-Médard, Sepx.

#### → Horaires

Hiver : Mardi 9h-12h - Mercredi 13h30-17h - Vendredi 13h30-17h - Samedi 9h – 12h30 / 13h30-17h

Été : Mardi 9h-12h - Mercredi 14h-18h - Vendredi 14h – 18h - Samedi 9h – 12h / 14h – 18h

→ Déchets acceptés : encombrants, cartons, ferraille, gravats / inertes, bois, déchets verts, batteries & piles, peinture.

#### ASPET GESTION PAR LE SIVOM SAINT-GAUDENS - MONTRÉJEAU - ASPET - MAGNOAC

→ 16 communes concernées : Arbon, Arguenos, Aspet, Cabanac-Cazaux, Cazaunous, Couret, Encausse-les-Thermes, Ganties, Izaut-de-l'Hôtel, Juzet-d'Izaut, Milhas, Moncaup, Portet d'Aspet, Razecueillé, Sengouagnet, Soueich.

#### → Horaires

Mardi : 13h45 - 18h

Mer. - Jeu. - Ven. - Sam. : 7h45 – 12h / 13h45 – 18h

→ Déchets acceptés : ferraille, encombrants, piles & batteries, cartons, huile de vidange, déchets verts, gravats, inertes, bois, déchets dangereux (solvants, peintures, vernis, colles...), équipements électriques & électroniques, cartouches d'encre.

## Retour en images



**Stage de ski au Mourtis** en février pour les enfants du centre de loisirs d'Aspet.



**Cérémonie des Vœux du président** le 16 janvier 2018 à Salies-du-Salat. En présence de Carole Delga (photo).



**Journée Internationale des Droits des Femmes** Le 8 mars, la communauté de communes a eu le plaisir d'accueillir Isaure Gratacos, professeur d'histoire et docteur ès - lettres, pour évoquer devant les élu(e)s le thème des *Femmes Pyrénéennes*.



**Maison Médicale de Salies-du-Salat** En février les fondations ont été coulées. Raymond Nomdedeu, Vice-président délégué aux Travaux, est venu rendre visite aux ouvriers qui travaillent sur le site.

Retour en images



**Carnaval du multi-accueil et du centre de loisirs** Le 22 février 2018 à Aspet.



**Montée en puissance du haut débit dans les communes** Le 12 janvier à Izaut-de-l'Hôtel, Castelbiague et Arbas.



**En finir avec les zones blanches**  
Héliportage d'un pylône le 1<sup>er</sup> mars à Herran.

### Agenda

7 Avril - SALIES-DU-SALAT  
Gala du Boxing-Club du Salat  
20, 21, 22 avril - ARBAS  
La Prima'Barata (Nouveau Théâtre de Barat)  
Samedi 26 mai - MONTESPAN  
Concert Jean-Marie Alsina + débat sur le thème « culture & handicap »  
1<sup>er</sup> juin - SENGOUAGNET  
Ouverture de la 3<sup>e</sup> saison des Dessous du Labyrinthe dans les jardins de Créagire, « Siéntate ».

9 & 10 juin - ASPET  
Trail du Cagire  
24 juin - SALIES-DU-SALAT  
Marche gourmande La Salisienne  
23, 24 Juin - ASPET  
Festival MidiCirque  
7 & 8 juillet - SALIES-DU-SALAT  
Follement Cheval  
du 12 au 15 juillet - ARBAS  
À Vous de Voir - Le Festival, 9<sup>e</sup> édition  
Juillet & août - ASPET  
Ouverture de la piscine d'été

© Mairie Herran